



ANNEXE - RAPPEL DU DISPOSITIF

« La Culture et Art au Collège » avec Citoyenneté Jeunesse Edition 2018/19

Le dispositif « la Culture et l'Art au collège » est une initiative du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis. Il a pour ambition de permettre aux classes de collèges du département de réaliser un parcours éducatif et culturel au cœur duquel se trouve un artiste et sa démarche de création. Le dispositif fait appel aux structures et personnes du monde de la culture et de la création, sous forme d'un appel à projets.

Chaque projet est articulé sur 40 heures :

-20 h d'**atelier de pratique artistique**, mené par l'artiste.

-10 h de **sorties culturelles**, organisé par la chargée de projets.

-10 h de **réflexion, discussion et restitution**, pris en charge par l'enseignants.

ATELIER DE PRATIQUE ARTISTIQUE 20h

Le projet s'inscrit sur l'année scolaire de septembre à juin. Dans la plupart des cas, il ne débute pas avant la rentrée des vacances de la Toussaint (début novembre). La durée minimum d'une séance est de **2h consécutives**. Les séances peuvent être programmées de façons régulières tout au long de l'année, ou concentrées sur une période.

Autonomie de l'artiste

Le chargé de projets de Citoyenneté jeunesse accompagne et suit l'atelier au plus près. Il peut apporter une aide logistique. Toutefois, il ne peut garantir une présence sur toutes les séances.

Au delà de l'intervention artistique, il vous appartient de gérer la mise en œuvre de l'ateliers dans la classe (gestion du groupe, du matériel, consignes aux enseignants).

PARCOURS CULTUREL

Les activités du parcours culturel (spectacles vivants, concerts, expositions, rencontres ...) sont proposées par le chargé de projets Citoyenneté jeunesse. Ces propositions découlent d'un thème prédéfini avec l'équipe enseignante. Elles peuvent avoir lieu sur le temps scolaire ou en soirée. Toutes vos suggestions sont les bienvenues et vous êtes bien évidemment invité aux sorties culturelles et rencontres organisées dans le cadre du projet.

TEMPS D'ANALYSE ET RESTITUTION

Les temps d'analyse, généralement organisé par l'équipe enseignante, permettent aux élèves de prendre du recul sur leur projet et de faire apparaître les liens existants entre les ateliers et les différents éléments du parcours culturel. Ces heures sont particulièrement importantes pour le projet dont elles déterminent souvent la bonne marche. La forme de la restitution sera déterminée par le trio (artiste, enseignant-e, chargé de projets). Elle est essentielle pour marquer la fin du projet.

RETROPLANNING

- **Janvier-février-mars** : 1^{ère} rencontre avec Citoyenneté jeunesse
- **Mars-avril** : L'artiste transmet son **questionnaire rempli** et est invité à rencontrer les chargés de projets de Citoyenneté jeunesse afin de présenter sa démarche artistique ceci ayant pour but de constituer le meilleur binôme (artiste – enseignant) pour le projet
- **Avril-mai** : Rédaction du projet qui sera déposé par Citoyenneté jeunesse
- **20 mai** : dépôt des dossiers en ligne / Appel à projet départemental
- **Début juillet** : Résultat de l'appel à projets par le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis
- **Septembre - Octobre** : rencontre avec les chargés de projets de Citoyenneté jeunesse et les enseignants